

PORTANT TARIFICATION DES LIVRES PUBLIÉS AUX PRESSES UNIVERSITAIRES BLAISE-PASCAL

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification des livres publiés aux Presses universitaires Blaise-Pascal comme suit :

<u>TITRE OUVRAGE</u>	Tarifs HT en euros		
	<u>Version papier</u>	<u>Version PDF</u>	<u>Version ePub</u>
Itinéraires méthodologiques Méthodes, outils, applications Territoires n°5	24.64	0	0
Le temps des chroniques (Janv 195- mai 1959) T9 - correspondance Vialatte Pourrat (N°27)	21.80	0	0
Vivre et travailler au même endroit Personnages, écrivains, peintres confinés	18.95	12.32	12.32
La formation professionnelle dans les services publics	16.97	0	0
Le bien-être au travail	14.12	0	0
Fonction(s) publique(s) : le défi du changement	14.12	0	0
Travailler dans les services publics : la nouvelle donne	16.97	0	0
Manager à l'heure des recompositions territoriales	16.97	0	0
Devenir cadre dirigeant – Un parcours à construire	16.97	0	0
La Cancel-culture Opportune	4.26	3.16	3.16
La néoruralité Opportune	4.26	3.16	3.16
Restaurer au 19eme	28.44	0	0
Alexandre Kluge et la France - Éléments de poétique transculturelle	26.54	17.06	17.06
Jules Verne Vingt mille lieues sous les mers	26.54	17.06	17.06
Archéologie de montagne TM4	33.17	0	0
Favoriser des collaborations entre chercheurs et praticiens	21.80	14.22	14.22
Mémoires du sous-bois	11.37	7.58	0
L'insecte au miroir des livres pour la jeunesse	24.64	16.11	16.11
L'insecte dans tous ses états	26.54	0	0
L'usager, acteur du service public ?	16.97	0	0

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/09/2022

Le Directeur Général des Services

Le Président

François PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

08 SEP 2022

- Publié le

08 SEP 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.